

MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 09
Absents : 05
Votants : 12

L'an deux mille vingt deux
Le lundi cinq décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 20 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE.

Absents excusés : Mme LORGUE Claudette qui a donné pouvoir à Mme COIFFE Marie-Lyne, Mme FEIFER Elodie qui a donné pouvoir à Mme THOMAS Maryse, Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis.
Mr MOREAU Laurent
Absente : Mme GODARD Frédérique

Secrétaire de séance : Mr MAYNARD Jean

028/2022 - TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU COMMUNAL / TABLES ET BANCS- ANNEE 2023

A. **CHAPITEAU**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le chapiteau communal peut être loué en entier ou en 3 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
30 m (en entier)	225 €	365 €
24 m	190 €	315 €
18 m	130 €	210 €
12 m	100 €	160 €
Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et démontage et obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et démontage		

Pour les associations communales	20 €*	
Pour les associations hors commune	12 / 18 m.	24 / 30 m
Pour les associations intercommunales dans un rayon de 15km	100 €	200 €
Pour les associations intercommunales au-delà de 15km	150 €	300 €
Pour les autres associations	250 €	400 €

Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et au démontage et obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et au démontage

**En ce qui concerne les associations communales, le forfait de 20 € sera applicable pour les 3 premières réservations de l'année, au-delà la réservation du chapiteau sera au même tarif que pour les habitants de la commune.*

Une caution de 450 € (2 chèques : l'un de 300 €, l'autre de 150 €) sera demandée pour chaque type de location.
Il sera retenu une somme de 150 € sur la caution si la présence de 5 personnes n'est pas effective lors du montage et du démontage du chapiteau après avoir convenu d'une date avec l'employé communal.
Un document précisant ces modalités sera signé par le loueur lors de la réservation.

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » . Il est à noter que le chapiteau sera monté selon les instructions du constructeur

B. LOCATION TABLES et BANCS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE :

1 table de 6 places + bancs : 6 €

Les personnes désirant louer les tables et les bancs devront au préalable remplir un contrat de location en Mairie.

La location est payable par avance, à la réservation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme en Mairie.
Le Maire,
VIGNERIE Christian

